



Commune de Saint André d'Hébertot

Permis d'aménager n° PA 014 555 23 D0002 accordé le 28 novembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 555 23 D0002 M01 accordé le 28 juin 2024

LOT n°
7

Superficie totale : 846 m²

Cadastre : ZB n°178p

Surface de plancher : 300 m²

PLAN DE VENTE



LOCALISATION DU LOT :



PONT-L'ÉVÊQUE • Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-L'Évêque

CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Dollé

FALAISE • Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierra

ARGENTIAN Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Les autres jours sur rendez-vous

Les autres fonds sur rendez-vous

Successesseurs de Gervais DOUGE - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
 SELARL au capital de 160 000€ - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

Dossier n° : 2107-20

[illegible]

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

☐ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m².

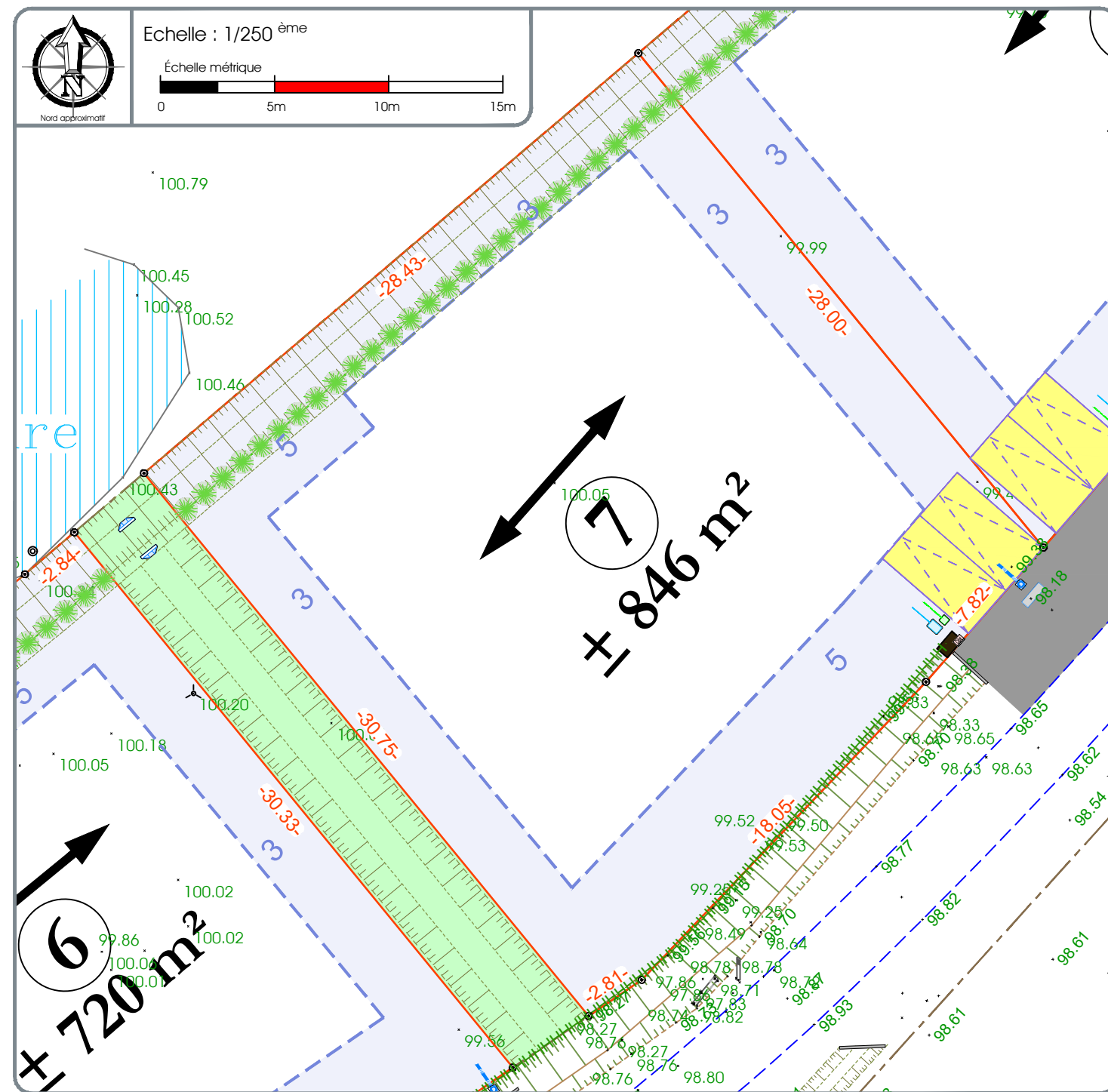
NB : Plan de division joint.

☐ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 2025,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à
Pont-l'Évêque,

Document Provisoire



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)
- Servitude de passage de réseaux
- Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes
- Orientation du faîtage principal
- Haie existante à renforcer, à préserver et à entretenir (à charge acquéreurs)
- Obligation de plantation de haies bocagères (à charge acquéreurs)
- Entourage bois encadrant les coffrets (à charge lotisseur)
- Cote parcellaire (en mètres)
- Repère parcellaire provisoire non matérialisé

LEGENDE PARCELLAIRE MATERIEL

- Bo = borne
- Mp = marque peinture
- Sp = spit (clou de voirie)
- Ac = angle de clôture
- Am = angle de mur

Repère parcellaire non matérialisé :

LEGENDE BRANCHEMENTS

La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

- Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom
- Boîte de branchement à passage direct

85.57 Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.

- Accès (hors lotissement)
- Espaces verts (espace commun du lotissement)
- Noue et/ou merlon du récupération des eaux pluviales du bassin versant amont (à charge du lotisseur)

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en août 2020.